

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 485

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 180834

**Direction en charge :** Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

**Objet :** Rue de la Presse – Désaffectation et déclassement d'un terrain – Cessions au profit de Monsieur Béal en vue de construire un immeuble de bureaux et au profit de la copropriété du 24 rue de La Robotique  
Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 485

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 180834

**Direction en charge :** Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

**Objet :** Rue de la Presse – Désaffectation et déclassement d'un terrain – Cessions au profit de Monsieur Béal en vue de construire un immeuble de bureaux et au profit de la copropriété du 24 rue de La Robotique - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Monsieur Frédéric Béal, expert d'assurés, a ses bureaux 17 rue de la Presse à Saint-Étienne. Il est devenu propriétaire, il y a quelques années, d'un terrain situé à l'angle de la rue de la Presse et de la rue de la Robotique. Ce terrain lui sert de stationnement pour son cabinet.

□ **Motivation et Opportunité :**

Monsieur Béal souhaite valoriser ce site qui sera situé le long de la future voie de tram. Il a le projet de construire un immeuble de bureaux et, pour cela, il s'est associé les services du cabinet d'architecture Cimaïse.

La rue de la Presse a la caractéristique de présenter un défaut d'alignement. Pour rectifier cette situation, il est nécessaire que la Ville de Saint-Étienne vende à Monsieur Béal une petite bande de terrain en forme de biseau.

Ainsi, le projet d'immeuble qui sera construit et qui aura une visibilité urbaine importante, sera implanté dans le bon axe. Il sera également vendu une autre petite parcelle à la copropriété du 24 rue de la Robotique pour rectifier en totalité cet alignement. C'est le seul objectif de cette deuxième vente.

□ **Contenu :**

Il est proposé que la Ville de Saint-Étienne cède à Monsieur Béal, ou toute société qu'il substituerait pour tout ou partie, une superficie de 140 m<sup>2</sup> environ, issue du domaine public, sise rue de la Presse.

Le prix de cession est de 14 000 €

Il est proposé que la Ville de Saint-Étienne cède à la copropriété du 24 rue de la Robotique, une superficie de 40 m<sup>2</sup> environ, issue du domaine public, également sise rue de la Presse.

Cette cession de régularisation se fera à titre gracieux.

Le prix de cession pour la partie cédée à Monsieur Béal est conforme à l'avis de France domaine en date du 3 juillet 2018.

La cession pour la partie restante concerne une régularisation de limite et déroge à l'avis de France domaine.

Préalablement au projet de cession, il y a lieu de décider la désaffectation de ce site et de prononcer son déclassement.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : Recette 14 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	14 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- décider la désaffectation des parcelle sus-nommées et prononcer leur déclassement,
- approuver la vente du bien sus-désigné au prix de 14 000 € conformément à l'avis de France domaine, et suivant les conditions définies dans l'engagement d'acquisition dont un exemplaire restera joint au dossier,
- approuver le projet de cession de la partie restante à titre gracieux nonobstant l'avis de France domaine,
- autoriser le premier acquéreur à déposer toute autorisation d'urbanisme sur ces biens,
- autoriser M. le Maire ou tout représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les actes notariés à intervenir en l'étude de Maître Chazotte-Lecomte, notaire à Saint-Etienne.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> chapitre 77, Article 775, budget de l'exercice
<b>Résultat du vote :</b> 49 voix pour, 0 voix contre, 6 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Christiane JODAR</b>